FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2015

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2015

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi $\rm N^{\circ}$ 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers ci-joints de FINACorp Obligataire SICAV arrêtés au 30 Septembre 2015 qui font apparaître un actif net de 6.667.217 D et une valeur liquidative égale à $\rm 102^d$.626 par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au 30 Septembre 2015 sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion:

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de FINACorp Obligataire SICAV ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au 30 Septembre 2015.

Observations post-conclusion:

Suite à cet examen, nous estimons utile de vous faire part des points suivants :

- Les valeurs mobilières (portefeuille titres et placements monétaires) représentent 78,98% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2015. Cette proportion est au-dessous du seuil minimum fixé à 80% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.
- Les Liquidités et quasi-liquidités représentent 21,02% de l'actif arrêté à la date du 30/09/2015. Cette proportion est au-dessus du seuil maximum fixé à 20% par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 Septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif.

Tunis, le 30 Octobre 2015

LE COMMISSSAIRE AUX COMPTES

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 30/09/2015	Au 30/09/2014	Au 31/12/2014
<u>ACTIFS</u>				
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	4 293 650	5 608 436	5 564 379
PORTEFEUILLE-TITRES	ACI	4 293 030	3 000 430	3 304 37 9
a- Actions et valeurs assimilées		303 495	317 867	320 881
b- Obligations		3 774 437	3 926 716	3 865 994
c- Emprunts d'état		215 718	1 363 853	1 377 504
PLACEMENTS MONETAIRES ET				
DISPONIBILITES	AC2	2 401 779	3 004 638	1 277 358
a- Placements monétaires		994 179	996 230	497 684
b- Disponibilités		1 407 600	2 008 408	779 674
Créances d'exploitations		0	0	0
Autres actifs		0	0	0
TOTAL ACTIFS		6 695 429	8 613 074	6 841 737
PASSIFS		<u>28 212</u>	24 577	25 876
Opérateurs créditeurs	PA1	17 634	20 079	20 287
Autres créditeurs divers	PA2	10 578	4 498	5 589
ACTIF NET		<u>6 667 217</u>	<u>8 588 497</u>	<u>6 815 861</u>
Capital	CP1	6 466 802	8 353 198	6 568 762
Sommes distribuables		200 415	235 299	247 099
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		40	36	28
b- Résultat distribuable de la période		185 874	195 436	261 365
c- Régul.Résultat distribuables de la période		14 501	39 827	-14 295
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		6 695 429	8 613 074	6 841 737

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Période du 01.07.15 au 30.09.15	Période du 01.01.15 au 30.09.15	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Revenus du portefeuille-titres	PR1	50 932	177 243	64 372	191 095	253 542
a- Dividendes	FKI	0	18 125	04 37 2	11 275	11 275
b- Revenus des obligations		48 714	139 363	50 720	139 311	188 107
d- Revenus des B.T.A		2 218	19 755	13 651	40 509	54 160
Revenus des placements		2210	10 700	10 001	10 000	01100
monétaires	PR2	23 390	55 973	24 222	49 346	68 104
Total des revenus des placements		<u>74 322</u>	233 216	<u>88 594</u>	<u>240 441</u>	<u>321 646</u>
Charges de gestion des placements	CH 1	-11 033	-32 086	-13 478	-36 125	-48 325
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		63 288	201 129	75 116	204 315	273 321
Autres produits		0	0	111	255	255
Autres charges	CH 2	-5 390	-15 255	-3 293	-9 135	-12 211
RESULTAT D'EXPLOITATION		57 898	185 874	71 933	195 436	261 365
Régularisation du résultat d'exploitation		4 435	14 501	36 514	39 827	-14 295
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		62 333	200 375	108 448	235 263	247 070
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-4 435	-14 501	-36 514	-39 827	14 295
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		4 691	324	3 008	-3 232	-218
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		-568	-52 609	647	647	647
Frais de négociation de titres		-200	-52 609	-17	-17	-17
RESULTAT NET DE LA PERIODE		62 021	133 589	75 572	192 834	261 777

VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Période du 01.07.15 au 30.09.15	Période du 01.01.15 au 30.09.15	Période du 01.07.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 30.09.14	Période du 01.01.14 au 31.12.14
Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation	<u>62 021</u>	133 589	<u>75 572</u>	192 834	<u>261 777</u>
a- Résultat d'exploitation	57 898	185 874	71 933	195 436	261 365
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	4 691	324	3 008	-3 232	-218
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	-568	-52 609	647	647	647
d- Frais de négociation de titres	0	0	-17	-17	-17
Distributions de dividendes	<u>o</u>	<u>-216 132</u>	<u>o</u>	<u>-226 588</u>	<u>-226 588</u>
Transactions sur le capital	<u>116 480</u>	<u>-66 101</u>	<u>1 720 525</u>	<u>1 597 852</u>	<u>-243 728</u>
a- Souscriptions	5 719 091	16 532 456	3 822 435	8 507 853	10 937 481
- Capital	5 604 000	15 998 800	3 720 500	8 216 500	10 556 100
- Régularisation des sommes non	20.057	05.050	44.400	24.050	44.040
distribuables - Régularisation des sommes	-28 057	-25 359	14 139	34 856	44 942
distribuables	143 148	559 015	87 795	256 497	336 440
		333 3.3		200 101	333 7.13
b- Rachats	5 602 611	16 598 557	2 101 909	6 910 001	11 181 209
- Capital	5 491 500	16 041 600	2 042 700	6 655 100	10 774 800
- Régularisation des sommes non distribuables	-27 602	-18 484	7 936	29 306	46 742
- Régularisation des sommes	2. 332		. 555		
distribuables	138 713	575 441	51 274	225 595	359 667
VARIATION DE L'ACTIF NET	178 501	-148 644	1 796 097	1 564 098	-208 538
A CTIE NET					
ACTIF NET a- Début de période	6 488 716	6 815 861	6 792 400	7 024 399	7 024 399
b- Fin de période	6 667 217	6 667 217	8 588 497	8 588 497	6 815 861
b-1 iii de periode	0 007 217	0 007 217	0 300 497	0 000 437	0 010 001
NOMBRE D'ACTIONS					
a- Début de période	63 841	65 394	66 417	67 581	67 581
b- Fin de période	64 966	64 966	83 195	83 195	65 394
VALEUR LIQUIDATIVE	102,626	102,626	103,233	103,233	104,227
	,		•	,	•
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	3,857%	2,793%	3,740%	3,573%	3,629%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS Arrêtées au 30/09/2015

NOTE 1: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2015 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2: PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Septembre 2015, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuilletitres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3-1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, à la date d'arrêté, à leurs valeurs liquidatives. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3-3 Evaluation des obligations et placements monétaires

Les placements en obligations et valeurs similaires non admis à la cote demeurent évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de sortie des placements est déterminée par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Unité monétaire

A signaler que les états financiers trimestriels de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2015 à 4.293.650 D et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
ВТА		210 800	215 718	3,2%	3,2%
BTA 5.5% MARS2019	200	210 800	215 718	3,2%	3,2%
Obligations		3 703 557	3 774 437	56,4%	56,6%
AB 2008 cat B	3 000	195 000	198 968	3,0%	3,0%
AB 2009 SUB	1 150	68 977	68 985	1,0%	1,0%
AB 2012 SUB	3 500	245 000	245 460	3,7%	3,7%
AIL 2012-1	500	20 000	20 365	0,3%	0,3%
AIL 2014-1	2 000	160 000	161 583	2,4%	2,4%
AIL 2015-1	1 500	150 000	151 441	2,3%	2,3%
ATTIJARI LEASING 2011	1 000	40 000	41 373	0,6%	0,6%
ATL 2009/2	1 000	20 000	20 014	0,3%	0,3%
ATL 2010/2	1 000	60 000	61 989	0,9%	0,9%
ATL 2013/2	300	30 000	31 515	0,5%	0,5%
ATL 2014/1	3 000	240 000	247 582	3,7%	3,7%
ATL 2015/1	1 500	150 000	152 059	2,3%	2,3%
BTE 2010	3 500	262 500	262 970	3,9%	3,9%
CIL 2010/2	1 000	20 000	20 782	0,3%	0,3%
CIL 2014/1	1 000	80 000	80 982	1,2%	1,2%
CIL 2014/1	1 000	80 000	80 982	1,2%	1,2%
CIL 2015/1	2 500	250 000	254 515	3,8%	3,8%
EO SERVI-2012	1 000	60 000	61 746	0,9%	0,9%
HL SUB 2015-1*	2 500	250 000	250 651	3,7%	3,8%
STB 2010/1	3 000	199 950	204 397	3,1%	3,1%
TLS 2010/2	2 000	40 000	41 499	0,6%	0,6%
TLS 2013/1	1 500	150 000	158 652	2,4%	2,4%
TLS 2014/1	3 000	300 000	307 519	4,6%	4,6%
UBCI 2013	1 000	100 000	101 828	1,5%	1,5%
UIB 2009/1	2 500	175 000	176 701	2,6%	2,7%
UIB 2011/2	1 000	57 130	58 933	0,9%	0,9%
UIB 2012/1	3 500	280 000	290 369	4,3%	4,4%
UNIFACTOR 2010	1 000	20 000	20 576	0,3%	0,3%
OPCVM		304 314	303 495	4,5%	4,6%
GO SICAV	3 000	304 314	303 495	4,5%	4,6%
Total		4 218 671	4 293 650	64,1%	64,4%

^{*}Dont intérêts intercalaires de 651 D.

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 30-09-2015	Solde au 30-09-2014	Solde au 31-12-2014
Placements monétaires	994 179	996 230	497 684
Certificats de dépôts	987 644	991 779	493 556
Intérêts courus sur certificats de dépôt	6 535	4 451	4 129
Disponibilités	1 407 600	2 008 408	779 674
D(n th) towns	400.004	500,000	500,000
Dépôt à terme	493 881	500 000	500 000
Intérêts courus sur dépôt à terme	2 560	1 553	1 621
Avoir en banque	905 967	1 583 554	272 444
Sommes à l'encaissement	0	12 696	0
Sommes à régler	0	-103 324	0
Intérêts sur DAV	5 191	13 929	5 609
TOTAL	2 401 779	3 004 638	1 277 358

Le détail des certificats de dépôts au 30/09/2015 se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 30/09/2015	% de l'Actif	% de l'Actif Net
CERTIFICATS DE DEPOT					
CD (ATB 90J 21-07-2015)	1	493 992	498 784	7,4%	7,5%
CD (Attijari Bank 90J 06-09-2015)	1	493 652	495 395	7,4%	7,4%
Total		987 644	994 179	14,8%	14,9%

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 30-09-2015	Solde au 30-09-2014	Solde au 31-12-2014	
PA1 : Opérateurs Créditeurs				
Frais de gestionnaire	9 653	12 098	10 819	
Frais de dépositaire	7 981	7 981	9 468	
Total	17 634	20 079	20 287	
PA2 : Autres créditeurs Divers				
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	3 740	3 740	5 000	
Autres Créditeurs (CMF)	550	758	589	
Charges budgétisées à payer*	6 287	0	0	
Total	10 578	4 498	5 589	

^{*}Frais de fonctionnement de la SICAV initialement supportés par Finacorp S.A le gestionnaire et pris en charge par la SICAV depuis le 02/02/15.

CP1 : Note sur le capital

Capital au 31-12-2014	
* Montant en nominal	6 539 400
* Nombre de Titres	65 394
* Nombre d'actionnaires	141
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	15 998 800
* Nombre de titres émis	159 988
Rachats effectués	
* Montant en nominal	16 041 600
* Nombre de titres rachetés	160 416
Capital au 30-09-2015	
* Montant en nominal	6 496 600
* Nombre de Titres	64 966
* Nombre d'actionnaires	133

NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET

	Mouvement sur le	Mouvement sur l'Actif
Libellé	capital	Net
Capital Début de période au 31-12-2014	6 568 762	6 568 762
Souscription de la période	15 998 800	15 998 800
Rachat de la Période	-16 041 600	-16 041 600
Autres Mouvements	-59 160	141 255
Variation de plus ou moins-value potentielles sur titres	324	324
Plus ou moins-value réalisées sur cessions de titres	-52 609	-52 609
Régularisation Sommes ND	-6 875	-6 875
Frais de négociation de titres	0	0
Sommes distribuables		200 415
Montant Fin de période au 30-09-2015	6 466 802	6 667 217

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

REVENUS	Du 01-07-2015 Au 30-09-2015	Du 01-01-2015 Au 30-09-2015	Du 01-07-2014 Au 30-09-2014	Du 01-01- 2014 Au 30- 09-2014	Du 01-01-2014 Au 31-12-2014	
Dividendes des OPCVM	0	18 125	0	11 275	11 275	
Revenus Des Obligations						
Intérêts	48 714	139 363	50 720	139 311	188 107	
Revenus des B.T.A						
Intérêts	2 218	19 755	13 651	40 509	54 160	
TOTAL	50 932	177 243	64 372	191 095	253 542	

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

LIBELLE	Du 01-07-2015 Au 30-09-2015	Du 01-01-2015 Au 30-09-2015	Du 01-07-2014 Au 30-09-2014	Du 01-01-2014 Au 30-09-2014	Du 01-01- 2014 Au 31- 12-2014
Intérêts sur certificats de dépôt	12 631	26 958	4 130	16 491	28 417
Intérêts sur compte de dépôt	10 759	29 014	20 092	32 855	39 687
TOTAL	23 390	55 973	24 222	49 346	68 104

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01-07-2015 Au 30-09-2015	Du 01-01- 2015 Au 30- 09-2015	Du 01-07-2014 Au 30-09-2014	Du 01-01-2014 Au 30-09-2014	Du 01-01- 2014 Au 31- 12-2014
CH1: Charges de gestion des placements					
Rémunération du gestionnaire	9 546	27 674	11 991	31 713	42 425
Rémunération du dépositaire	1 487	4 413	1 487	4 413	5 900
Total	11 033	32 086	13 478	36 125	48 325
CH2 : Autres Charges					
Rémunération du CAC	1 260	3 740	1 260	3 740	5 000
Redevance CMF	1 618	4 690	2 032	5 375	7 191
Charges diverses	1	17	0	20	21
Charges budgétisées*	2 512	6 808	0	0	0
Total	5 390	15 255	3 293	9 135	12 211

*Les charges budgétisées sont constituées des frais de fonctionnement suivants : la TCL, l'enregistrement des PV, les publications et les jetons de présence.

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements, de la distribution et de la gestion administrative, financière et comptable de la société. En contrepartie des prestations le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINA Corp » au 30/09/2015 s'élève à 27.674 DT.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT. La rémunération du dépositaire au 30/09/2015 s'élève à 4.413 DT.